

ARRETE N° 145 / 2022

MAIRIE de QUEVERT
22100

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité
du passage dans les rues et voies publiques
**CIRCULATION ALTERNEE
PAR PANNEAUX
RD68 LES PRES BEAUX
Du 03/10/2022 au 17/10/2022**

Tél. : 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement électrique, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 au droit des travaux sur la départementale n°68 les Prés Beaux du 3 au 17 octobre 2022.

ARTICLE 2^{ème} : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par L'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3^{ème} : Monsieur le Maire,
La Gendarmerie,
Les pompiers,
L'entreprise MVTP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.
QUEVERT, le 27/09/2022

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ

